

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES CITES MUNICIPALES

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

COMMUNIQUE N°010/C/FEICOM/DG DU

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/FEICOM/CIPM-PCCM/2019 POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE TECHNIQUES CHARGE DE FAIRE LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CITE MUNICIPALE DE TRENTE (30) LOGEMENTS (16 T3 ET 14 T4) DANS LA COMMUNE DE DJOUM

LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM),

COMMUNIQUE :

Par décision N° 010 /D/FEICOM/DG du _____

L'entreprise CYTI SARL ci-après, a été déclarée adjudicataire à la lettre-commande relative au dossier d'appel d'Offres national ouvert sus cité.

ADJUDICATAIRE	PROPOSITION FINANCIERE TTC (FCFA)	DELAJ D'EXECUTION
CYTI SARL	VINGT QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUINZE (24 982 875) FRANCS CFA TTC	DIX (10) MOIS A COMPTER DE LA DATE DE NOTIFICATION DE COMMENCER LES PRESTATIONS

Le Responsable de ladite entreprise est invité dès publication du présent communiqué, à la Direction des Projets et Programmes de Partenariat (Service de l'Assistance Administrative et des Marchés) du FEICOM à retirer la décision d'attribution de la lettre-commande. En outre, l'adjudicataire a 72 heures pour y souscrire.

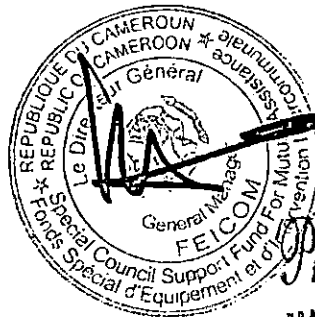
Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP.

Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

LE DIRECTEUR GENERAL,

AMPLIATIONS:

- ✓ ARMP pour insertion au JDM ;
- ✓ P/CIPM-PCCM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE ;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO.



Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE